

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'
SEANCE DU 6 AVRIL 2022
RELEVÉ de DÉCISIONS**

Nombre de membres en exercice : 34

Présents à la séance : 33

Date de la convocation : 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'avril, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Salle Polyvalente à Simard sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Martine MOREL, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Christian LEROY, Mme Françoise JAILLET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. André BECHE, M. Sébastien GUIGUE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BUATOIS, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Éric BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Étaient excusés : M. Stéphane BALTES, M. Gérald ROY.

1.1 MARCHES PUBLICS

B2022-018 Attribution du marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif – Secteur de la Croix et Secteur de Villeneuve sur la Commune de MONTRET (71440)

VU la délibération n° 2021-02 du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2021 déléguant au Bureau Communautaire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services supérieurs ou égaux à 90 000 € HT sans formalités préalables, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié le 3 mars 2022 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP – Avis n°22-31878) relatif à la consultation pour la réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif – Secteur de la Croix et Secteur de Villeneuve sur la Commune de MONTRET (71440) avec une date limite de remise des offres fixée au 23 mars 2022 – 17h00,

VU les offres des candidats,

VU les résultats de la consultation,

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE D'ATTRIBUER le marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif – Secteur de la Croix et Secteur de Villeneuve sur la Commune de MONTRET (71440) à l'entreprise COLAS France sise à MONTCEAU-LES-MINES (71300) pour un montant estimatif de travaux fixé à 531 666 € HT soit 637 999,20 € TTC et décomposé de manière suivante :

- Tranche Ferme (*extension du réseau d'assainissement du secteur de la Croix et du secteur de Villeneuve – Route de Louhans*) : 438 072,50 € HT

- Tranche optionnelle n°1 (*Réalisation de branchements en refoulement : Secteur de la Croix*) : 36 835,50 € HT

- Tranche optionnelle n°2 (*Extension du réseau d'assainissement du secteur de Villeneuve – Rue des Vergers*) : 56 758 € HT

- AUTORISE le Président à signer le marché ainsi attribué et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

7.3 EMRUNTS

B2022-019 Emprunt pour la construction d'un pôle enfance jeunesse famille

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-02 du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2021 déléguant au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de procéder à la réalisation et exécution des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite du montant total de l'emprunt inscrit au budget primitif,

Vu les AP/CP et les budgets de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' votés et approuvés par le conseil communautaire le 6 avril 2022,

Afin de financer la construction du pôle enfance jeunesse famille à Louhans, la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' a prévu au titre des AP/CP de contracter un emprunt de 2 200 000 €, avec un tirage de 1 874 340 € en 2022 et de 325 660 € en 2023,

Vu les différentes propositions de financement suite à la consultation effectuée, (consultation en cours)

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contracter auprès du Crédit Mutuel Sud Est un emprunt de deux millions deux cents mille euros (2 200 000 €) destiné à financer la construction du pôle enfance jeunesse famille avec un tirage de 1 874 340 € en 2022 et de 325 660 € en 2023

Caractéristiques de l'emprunt

- Organisme prêteur : Crédit Mutuel Sud Est

- Montant du capital emprunté : 1 540 000 €

- Durée : 25 ans

- Taux d'intérêt : 1,30%

- Périodicité : trimestrielle

- Versement des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard le 30 juin 2023

- Remboursement anticipé : possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation

- Frais de dossier : 1 540 €

CONFERE toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de l'emprunt, signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

7.3 EMRUNTS

B2022-20 Emprunt des investissements sur le patrimoine bâti et naturel

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-02 du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2021 déléguant au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de procéder à la réalisation et exécution des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite du montant total de l'emprunt inscrit au budget primitif,

Vu le budget principal de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' voté et approuvé par le conseil communautaire le 6 avril 2022,

Afin de financer les investissements sur le patrimoine bâti et naturel, la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' a prévu au titre du budget principal 2022 de contracter un emprunt de 400 000 €,

Vu les différentes propositions de financement suite à la consultation effectuée, (consultation en cours)

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contracter auprès du Crédit Mutuel Sud Est un emprunt de quatre cents mille euros (400 000 €) destiné à financer les investissements sur le patrimoine bâti et naturel (centre de santé territorial, salle multi à Louhans-Châteaurenaud et passerelle circuit du Coucou).

Caractéristiques de l'emprunt

- Organisme prêteur : Crédit Mutuel Sud Est
- Montant du capital emprunté : 400 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : 1,30%
- Périodicité : trimestrielle
- Versement des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard le 30 juin 2023
- Remboursement anticipé : possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation
- Frais de dossier : 280 €

CONFERE toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de l'emprunt, signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

7.3 EMPRUNTS

B2022-021 Emprunt pour l'aménagement de la Zone d'Activités de l'Aupretin

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-02 du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2021 déléguant au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de procéder à la réalisation et exécution des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite du montant total de l'emprunt inscrit au budget primitif,

Vu le budget annexe Zone d'Activités Economiques de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' voté et approuvé par le conseil communautaire le 6 avril 2022

Afin de financer l'aménagement de l'extension de la ZA de l'Aupretin à Louhans-Châteaurenaud, la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' a prévu au titre du budget annexe Zones d'Activités Economiques de contracter un emprunt de 310 000 €,

Vu les différentes propositions de financement suite à la consultation effectuée, (consultation en cours)

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contracter auprès du Crédit Mutuel Sud Est un emprunt de trois cents dix mille euros (310 000 €) destiné à financer l'aménagement de l'extension de la ZA de l'Aupretin à Louhans-Châteaurenaud.

Caractéristiques de l'emprunt

- Organisme prêteur : Crédit Mutuel Sud Est

- Montant du capital emprunté : 310 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : 1,20%
- Périodicité : trimestrielle
- Versement des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard le 30 juin 2023
- Remboursement anticipé : possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation
- Frais de dossier : 217 €

CONFERE toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de l'emprunt, signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées

Affiché à la Maison de l'Entreprise le : 14/4/22
Transmis pour affichage aux Maires le : 14/4/22

Le Président
Anthony VADOT

